DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 30 DECEMBRE 2022

Commune de Féternes

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	11	11

Date de la convocation
28 décembre 2022

Date d'approbation du procèsverbal
28 décembre 2022 Le trente décembre deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Maxime JULLIARD, Maire.

Etaient présents :

M. Julliard Maxime, Maire, Mme Bouvier Bernadette, M. Ducret Bernard, Mme Lacroix Dominique, M. Tournier Cyprien Adjoints, Mme Beetschen Louisette, Mme Boullet Valérie, Mme Lacroix Géraldine, M. Baud Christophe, M. Degardin Kristopher et Mme Félisaz formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. Lacroix Didier, Mme. Mayer Annie, M. Preti Jérôme M. Chappuis Paul

Quorum: 8

Secrétaire de séance : Bernard Ducret

D2022/120-CONVENTION SERVITUDE DE PASSAGE – TERRAIN COMMUNAL C2149 AU HAMEAU DU FLON

Monsieur le Maire évoque les raisons ayant provoquées l'abrègement du délai de convocation de la séance au vu de l'urgence de la signature de la convention, objet de la présente séance, qui doit se tenir le lundi suivant.

Le conseil municipal valide cette convocation ainsi que la délibération associée.

Il est porté à la connaissance du conseil municipal un exemplaire de la promesse de vente entre LES GRANGES DU LEMAN ET les consorts PICOT.

Cette promesse de vente mentionne une proposition de servitude de passage entre les Granges du Léman et la commune de Féternes sur la parcelle cadastrée C n° 2149.

Après avoir pris connaissance du projet d'acte et des différentes obligations des parties, Vu le plan de division joint à la présente,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, *A l'unanimité*,

AUTORISE le Maire à signer la convention de servitude de passage et les différents documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30. L'intégralité des délibérations est disponible sur le site Internet <u>www.feternes.fr</u> – rubrique Vie municipale – Délibérations et arrêtés municipaux et en Mairie sur demande.

Le Maire Maxime JULLIARD Le secrétaire de séance Bernard DUCRET